

ICANN70 | Forum virtuel de la communauté – GAC : procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD du DNS (2 sur 3)
Mardi 23 mars 2021 – 11h00 à 12h00 EST

GULTEN TEPE : Merci Manal. Nous sommes prêts.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excellent. Merci Gulden.

Je m’excuse très sincèrement à nos responsables des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Je m’excuse de tout cœur. Donc à vous maintenant. Qui présentera la question ? Qui commence, c’est Luisa ou Jorge qui va le faire ?

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Bonjour. Il me semblait que vous aviez peut-être des problèmes techniques Luisa, mais autrement, je vous invite à prendre la parole.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Aucun problème. Je voulais m’assurer que tout le monde m’entendait correctement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui Luisa.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Parfait, donc voilà la présentation.

Bienvenue à tous. Comme Manal l'a dit, nous voici réunis pour la deuxième séance consacrée aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD au sein du GAC.

Hier, nous avons entretenu de bons échanges vis-à-vis de deux sujets de priorité pour nous. On a discuté de la clarté et de la prévisibilité du processus de candidature et nous avons également discuté des engagements d'intérêt public, les PIC, et de l'intérêt public mondial et en particulier, de l'importance de l'applicabilité des PIC.

Si le temps nous le permet, nous espérons pouvoir discuter de trois sujets aujourd'hui, à savoir le programme de soutien aux candidats et la participation des régions faiblement desservies. Par la suite, nous passerons aux génériques fermés et ensuite, si nous avons le temps, aux alertes précoces du GAC et aux avis du GAC. Passons s'il vous plaît à la diapositive concernant le soutien aux candidats, parfait.

Pour ce qui est du programme de soutien aux candidats, nous avons vu de très bonnes améliorations par rapport à la série de 2012 et ce, en matière de recommandations. J'en soulignerai quelques-unes pour vous présenter un peu de contexte.

D'abord, on parlait d'élargir la portée du programme au-delà des économies qui sont classifiées comme les pays les moins avancés selon

les Nations Unies, qui étaient les bénéficiaires exclusifs auparavant, pour considérer désormais les régions qui ont du mal et qui sont un peu plus avancées que les régions faiblement desservies ou les pays les moins avancées.

En deuxième lieu, on parlait d'élargir la portée du soutien financier pour également couvrir des coûts tels que les frais de rédaction des candidatures, les frais juridiques liés aux processus de candidature, la recommandation 17.2.

Et finalement, on a parlé de faciliter une assistance non financière, par exemple de demander une assistance *pro bono* lorsque cela serait applicable et finalement que, pour les activités, il faudrait fournir toutes les informations concernant le programme de soutien bien avant l'ouverture de la période de candidature pour que tout le monde soit conscient de l'existence du programme.

Ceci étant, le rapport final ne comprend pas de recommandations pour que le programme de soutien aux candidats soutienne la réduction ou la suppression des frais de registre applicables, ce qui est contraire aux positions précédentes du GAC. Et je signale qu'il y a eu une proposition au sein du groupe de travail consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD disant que l'ICANN devrait couvrir les frais de candidature pendant une période à définir, mais il n'y a pas eu d'accord vis-à-vis de cette proposition. Passons maintenant à la diapositive suivante.

Ici, je signalerai certaines des positions du GAC à ce jour concernant ce sujet. Le GAC a demandé la considération sur la manière dont le programme de soutien aux candidats pourrait inclure la réduction ou la suppression des frais de registre de l'ICANN qui sont désormais applicables, au moins partiellement, pour pouvoir permettre de mettre à la disposition des candidats admissibles un soutien financier élargi.

Le GAC soutient également l'intention que les recommandations continuent à appuyer et élargissent le programme de soutien aux candidats. Et le GAC soutient une évaluation de fond du programme pour évaluer le succès du programme de soutien aux candidats. On passe à la diapositive suivante s'il vous plaît.

Pour ce qui est des étapes proposées qui seraient à proposer aux GAC, nous avons quelques questions ici, à savoir premièrement le fait que les membres du GAC, et en particulier le groupe de travail des renforcement des capacités, considèrent les recommandations finales pour satisfaire aux attentes du GAC, considérer si cela est le cas et soutenir les candidats des différentes régions de le programme de soutien aux candidats.

La deuxième question est si les membres du GAC considèrent qu'il serait nécessaire de recommander ou de conseiller au Conseil d'Administration de l'ICANN de considérer d'inclure la réduction ou la suppression des frais de registres existants au moins partiellement pour permettre d'élargir le soutien financier aux candidats admissibles. Dans ce contexte, le GAC pourrait souhaiter de recommander au

Conseil d'Administration, comme je l'ai dit dans la diapositive précédente, que l'ICANN couvre les frais de registre pendant une période de temps limitée et de suggérer peut-être un cadre temporel spécifique à cette fin. Mais l'ICANN a déclaré qu'elle explore toujours les différentes possibilités qui correspondent à la mission et aux statuts de l'ICANN.

Je vais m'arrêter là et je demanderais à Jorge et à Manal de m'aider à répondre aux questions ou aux commentaires qu'il pourrait y avoir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Luisa.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Y a-t-il d'autres questions qui aient été envoyées avant ?

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : On donnera la priorité aux membres du GAC et bien sûr, nous allons également écouter les membres de la communauté du GAC en général. Mais vu qu'on a des limitations de temps, je vais d'abord donner la parole aux membres du GAC. Je vois Kavouss et Nigel. Je ne sais pas qui était là en premier mais Kavouss, allez-y.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est Kavouss.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Oui. Kavouss, allez-y.

IRAN :

Merci.

La question ici par rapport aux membres du GAC, etc., c'est bon. Mais pour ce qui est de la deuxième question, vous avez dit dans la diapositive qu'il n'y avait pas de recommandations vis-à-vis des réductions de frais. Mais si et seulement si on conseille à ce que l'on réduise les frais, est-ce qu'il y aurait un problème si on avance avec cet avis ou pas ? Je ne sais pas. Est-ce que vous conseillez que ce soit fait ou pas ? Je ne comprends pas très bien, donc je veux savoir quelle était la question que vous posiez.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Kavouss. C'est une question très importante. Voilà pourquoi j'ai dit justement qu'il faut toujours rester au courant de la mission et du travail de l'ICANN et qu'on devrait toujours essayer de trouver de bonnes opportunités financières. Mais je pense que cela va toujours dépendre si un avis potentiel du GAC est rédigé et encadré d'une manière qu'il puisse être mise en œuvre. Ce serait quelque chose à considérer, oui.

Mais ceci étant, il y a un soutien financier qui a déjà été inclus dans les recommandations. En tout cas, l'idée serait de donner une opportunité aux membres du GAC ; c'était l'idée de présenter la question aux

membres du GAC étant donné que cela faisait partie des positions du GAC au précédent et qu'au sein du groupe de travail, il y a eu une proposition pour que les frais d'accréditation de l'ICANN soient partiellement réduits pendant une période limitée au moins, mais cela n'a pas avancé. En tout cas, je me demande s'il y avait d'autres interventions là-dessus. Merci Kavouss pour votre question.

Nous allons maintenant céder la parole à Nigel.

CTU :

Je représente l'Union des télécommunications des Caraïbes.

Je voulais savoir s'il y avait un consensus vis-à-vis de la disposition pour les réductions des frais d'accréditation et pourquoi cela était supprimé du rapport final. C'était quelque chose de très important pour les petits marchés ou pour les propositions de marchés plus réduits tel que celui des Caraïbes. Donc je voulais savoir si vous aviez des informations là-dessus, pourquoi c'était supprimé.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Nigel, c'est une très bonne question.

Jeff, l'un des anciens coprésidents, pourra peut-être apporter un peu plus de clarté à ce sujet. Jeff, si vous voulez répondre à la question de Nigel rapidement, allez-y.

JEFF NEUMAN :

Merci beaucoup de m'avoir donné l'opportunité de répondre. J'ai été coprésident de ce groupe de travail.

Vous avez raison. Dans le rapport initial, cela figurait. Ensuite, il y a eu des commentaires. Et le groupe de travail ou un nombre considérable de membres du groupe de travail étaient inquiets du fait que certains candidats ne puissent pas payer les frais et que cela pouvait constituer une menace à la sécurité ou à la stabilité du nom de domaine. C'est pour cela que nous ne nous sommes pas d'accord sur cette question concernant les frais d'enregistrement.

Nous savons que le GAC a recommandé que ces entités puissent recevoir également un financement, mais de telle manière que cela puisse permettre à la communauté de s'assurer que le registre est une entité stable et que cela n'entraîne pas de problèmes de sécurité pour le DNS.

Voilà ce que je voulais ajouter. Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci beaucoup Jeff, merci de cette clarification. Nous prenons note de vos commentaires et de vos questions.

Pour des contraintes de temps, je vous demande d'être bref si vous souhaitez parler. Nigel, si vous souhaitez prendre la parole ou si vous voulez poser votre question sur le chat, cela serait très utile. Nigel, vous avez la parole.

ROYAUME-UNI :

Bonjour à tous. Je suis le représentant du Royaume-Uni au sein du GAC, Nigel Hickson.

Je voulais tout d'abord noter que c'est une partie très importante du rapport du groupe SubPro parce qu'elle concerne la série de nouveaux gTLD et qu'il est difficile d'encourager une réponse globale dans ce domaine pour ce qui est des candidatures aux nouveaux gTLD.

Je pense qu'il est important dans l'avenir que ces discussions progressent entre le GAC, l'organisation ICANN et la GNSO pour voir ce que nous pouvons faire pour pouvoir répondre à ce problème et augmenter le nombre de candidatures des régions faiblement desservies. Et comme on a pu le constater dans des révisions qui ont été faites, il s'agit d'informations fiables que nous avons et qu'il y a des parties intéressées. Nous essayons donc de faire de notre mieux dans ce domaine. Et les opérateurs de registre ne doivent pas être les seuls à devoir payer ou à financer. Je pense que nous devons encore travailler sur cette question avant la nouvelle série de nouveaux gTLD.

Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Nigel. Et Kavouss, nous avons bien pris note de votre commentaire sur le chat pour ce qui est de la réduction des frais. Et

nous pouvons vérifier s'il y a une possibilité d'utiliser les fonds qui proviennent des enchères pour faire cela.

Steve Crocker, nous vous demandons d'être très bref parce que nous devons passer au point suivant. Merci.

STEVE CROCKER :

Merci beaucoup. J'ai mis ma question sur le chat ma question.

D'après mon expérience, pour ce qui est de ces frais, ces frais dont on parle, c'est vraiment une faible quantité par rapport aux coût total. Dans un pays en développement, si quelqu'un veut demander ce financement, l'argent est ailleurs. Et pour pouvoir bénéficier de ces fonds, ce qu'il faut faire est d'essayer de rendre ces fonds disponibles pour ces pays qui en ont besoin à travers des organisations qui puissent le permettre.

En principe, je suis en train de dire la même chose que ce que Jeff a dit, mais d'un point de vue différent.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci beaucoup Steve. C'est très important parce que cela permet de mieux clarifier cette question pour les membres du GAC. Merci de vos commentaires.

Je pense que Nigel, c'est une ancienne main.

Donc nous allons passer au point suivant qui concerne les génériques fermés. Très bien.

Pour ce qui est de la question des génériques fermés, on va voir d'abord les recommandations du groupe de travail PDP SubPro. Ce groupe de travail n'a pas pu se mettre d'accord sur la manière dont les génériques fermés devaient être traités dans les séries futures. Le rapport final reflète cet état des choses.

Le groupe de travail PDP a eu de nombreuses discussions et a reçu beaucoup de commentaires de la part de la communauté. Cependant, le groupe de travail n'a pas réussi à se mettre d'accord. Les membres du groupe de travail PDP reconnaissent la résolution du Conseil d'Administration de l'ICANN après la série de 2012 qui dit que le groupe de travail PDP devait essayer d'élaborer des recommandations mais malgré tout cela, il n'y a pas eu d'accord au sein du groupe de travail PDP.

Beaucoup de discussions ont eu lieu par rapport à cette question, la définition des génériques fermés, la définition de l'intérêt public, comment les génériques fermés pourraient mieux servir l'intérêt public, quels seraient les bénéfices ou les désavantages des génériques fermés, etc. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Pour ce qui est du point de vue du GAC... Je pense qu'il y a quelqu'un qui tape sur le clavier. Est-ce qu'on peut mettre les autres participants en muet s'il vous plaît ? Merci beaucoup.

Très rapidement, quelle est la position du GAC ? Le GAC encourage les discussions à se poursuivre pour identifier des critères qui permettent d'évaluer l'intérêt public dans le cadre des génériques fermés.

Le GAC a analysé trois propositions qui ont été présentées par différents individus ou par des petits groupes du groupe de travail PDP. Il est important de noter que sur ces trois propositions, le GAC n'est pas d'accord avec l'une d'entre elles, à savoir celle qui propose de déléguer les génériques fermés, c'est-à-dire la délégation de tous les génériques fermés. Cependant, le GAC encourage les deux autres propositions, une proposition qui consiste à dire qu'il soit identifié dans un cadre des génériques fermés une nouvelle catégorie de chaîne génériques fermés d'intérêt public et cela répond à un avis précédent du GAC, l'avis de Beijing, et avec une troisième proposition qui parle de la proposition des génériques fermés. Je ne vais pas rentrer dans le détail, cela est bien expliqué dans la fiche de suivi du GAC. Si vous avez des questions, bien sûr, nous pouvons y répondre plus en détail. Diapositive suivante.

Quelles sont les prochaines étapes proposées ? Nous avons quelques questions à poser aux membres du GAC. Est-ce que les membres du GAC souhaitent que le GAC présente un avis au Conseil d'Administration disant que les génériques fermés devraient servir un objectif d'intérêt public sachant qu'il y a des pistes d'accord pour les deux propositions qui ont été présentées par les membres du groupe de travail PDP pour essayer de s'aligner l'avis précédent du GAC ?

Est-ce que le GAC souhaite considérer qu'en raison du manque d'accord sur les génériques fermés et en l'absence d'une recommandation du groupe de travail PDP SubPro, est-ce que les GAC serait d'accord pour s'aligner avec la déclaration de l'At-Large qui dit qu'il y aurait une suspension de toute acceptation de traitement de toute application ou toute candidature pour les génériques fermés jusqu'à ce que des recommandations soient développées par le Conseil d'Administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO sur la manière de traiter ce type de candidatures ?

Voulons-nous demander au Conseil d'Administration de continuer à se pencher sur cette question et à se pencher sur ces deux propositions qui ont été considérées dans le cadre du groupe de travail, à savoir une proposition pour qu'il y ait des gTLD génériques fermés d'intérêt public et l'autre proposition dite, les gTLD génériques fermés ?

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ou est-ce que vous souhaitez davantage de précisions sur ces deux propositions ? Je pense que le GAC pourrait demander au Conseil d'Administration de se pencher davantage sur ces deux propositions. Si c'est votre souhait, n'hésitez pas à nous le dire.

Je vois que Kavouss a la main levée.

IRAN :

Merci beaucoup.

Je pense que cela fait des années que nous travaillons pour essayer de savoir ce qu'est l'intérêt public. Il n'y a pas de définition universelle internationale, on ne s'est pas mis d'accord par rapport à ce qu'est l'intérêt public. L'intérêt public est le critère utilisé par le Conseil d'Administration pour prendre certaines décisions en disant que cela ne va pas dans l'intérêt public. Mais il est difficile de se baser sur ce concept pour savoir si les génériques fermés servent l'intérêt public ou pas parce que la portée de l'intérêt public n'est pas claire. C'est pourquoi cela risque de porter à confusion les gens qui essayent de comprendre cette thématique.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci beaucoup Kavouss. Effectivement, je pense que les discussions ont été longues par rapport à cette question. Et ceci dit, il y a deux propositions sur la table, en particulier la première proposition qui inclut la création éventuelle d'une nouvelle catégorie de gTLD, à savoir les chaînes de génériques fermés d'intérêt public qui pourraient fonctionner dans un cadre d'objectif d'intérêt public. Cette proposition inclut un panel qui s'occuperait d'évaluer si un générique fermé a un objectif d'intérêt public ou pas, mais cela bien sûr pose des difficultés qui doivent encore être éclaircies.

Je ne sais pas Jorge veut ajouter quelque chose. Je vois qu'il y a des commentaires sur le chat. Kavouss a fait son commentaire. Nous avons Finn du Danemark qui est d'accord pour s'aligner sur la déclaration de

l'ALAC par rapport aux génériques fermés. Mais maintenant, je vais passer la parole à Jorge s'il souhaite prendre la parole.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIE : Merci beaucoup Luisa.

Je vais plutôt parler en ma qualité de représentant de la Suisse par rapport à cette question mais sans oublier mon rôle en tant que responsable de cette thématique.

Donc si on revient à l'avis de Beijing – je pense qu'il est important parce qu'il est toujours en vigueur –, il est important d'attirer l'attention du Conseil d'Administration et de la communauté sur les contributions consensuelles que le GAC a présentées lors de la dernière consultation publique sur le rapport final en septembre dernier car il y a des aspects importants qui concernent le fond de l'avis du GAC.

Entre autres, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que dans ces contributions consensuelles, nous avons dit que nous sommes toujours favorables au respect de l'avis de Beijing et que des processus adéquats doivent être définis pour s'assurer que ces objectifs d'intérêt public soient respectés et qu'il faut pouvoir démontrer l'intérêt en termes d'intérêt public de ces génériques fermés, qu'il y ait un processus de révision. Et comme Luisa l'a dit, nous sommes favorables à continuer la discussion par rapport à ces deux propositions qui ont été présentées dans le groupe de travail.

Finalement, il me semble qu'il doit également être souligné qu'en tant que GAC, nous avons dit qu'au sujet de la proposition des génériques fermés de Jeff Neuman nous considérons que le concept de créer un cadre d'évaluation des candidatures pour des génériques fermés et de déterminer si ces candidatures servent un intérêt public légitime ou pas a une valeur.

Pour récapituler, il me semble qu'il est important de garder ces contributions à l'esprit parce que cela va au-delà de l'avis de Beijing. Cela pourra également aider la Conseil d'Administration à mieux comprendre la position du GAC.

Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Jorge. Nous prenons note de cela également pour nous assurer que les contributions précédentes du GAC soient prises en considération au même titre que l'avis du GAC de Beijing.

Olivier, vous avez maintenant la parole. Merci.

COMMISSION EUROPÉENNE : Olivier Bringer. Merci.

J'ai une question toute simple à poser. Quelle est la conséquence du fait qu'il n'y ait pas de consensus vis-à-vis de la recommandation des SubPro sur les génériques fermés ? Qu'est-ce que cela implique pour

l'organisation de la série prochaine ? Est-ce qu'on revient aux lignes directrices pour les candidats de 2012 ? Il est important, je pense, de savoir cela pour pouvoir répondre à la question de si l'on veut ou pas suivre la suggestion de l'ALAC.

Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Olivier. C'est une question de processus importante et j'espère pouvoir apporter un peu de contexte à ce sujet. Puis, je demanderai à Jorge et à Jeff en tant qu'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC. Mais il est important de signaler que la GNSO a approuvé toutes les recommandations dans un rapport final.

Le conseil de la GNSO les a toutes approuvées, à l'exception de trois recommandations, dont l'une portait sur les génériques fermés. Cela a correspondu au manque d'accord à ce sujet et je cite ici le rapport du conseil de la GNSO qui disait que le groupe de travail a accordé par consensus qu'il n'y avait pas de consensus à ce sujet et que le conseil de la GNSO considérait qu'aucun accord ne pourrait être considéré comme une divergence, autrement dit qu'ils n'avaient pas pu se mettre d'accord sur un cours d'action proposé.

Ceci étant, Olivier, il est vrai que la question devrait être débattue en termes pratiques et qu'il reste à voir ce que cela impliquerait pour les séries futures potentielles de 2023. Et je pense que c'est exactement là où on est en ce moment. On essaie de voir ce que donnera la procédure.

On ne le sait pas très clairement pour l'instant, mais peut-être que d'autres pourraient aborder d'autres informations pour clarifier un peu la question.

Je vois sur le chat que quelqu'un cite Jeff Neuman qui dit : « Je n'ai rien d'autre à ajouter, rien d'autre que ce qu'a déjà dit la GNSO. » C'est une très bonne question, Olivier.

Il y a Jorge qui demande la parole, puis Kavouss. Et je suis consciente du temps qu'il nous reste, donc on pourra peut-être passer par la suite au sujet suivant. Jorge, allez-y.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci Luisa. Mon avis personnel, ce n'est pas un avis officiel en tant que responsable de la thématique, mais mon avis personnel et national.

Il y a eu des désaccords au sein du groupe de travail lui-même concernant la position générale. Et en l'absence d'une recommandation issue de la GNSO, et c'est ce qui apparaît dans le rapport de la GNSO au Conseil d'Administration étant donné qu'il y a des divergences par rapport à ce sujet, la question qui se pose donc est quel serait le plan B.

Il y avait deux lignes dans ce sens : il y en avait qui considéraient que la situation était la même que celle qu'on a eue lors de la série de 2012, à savoir que suivant l'avis du GAC, le Conseil devrait mettre en pause

l'attribution de ces chaînes ; puis, il y en avait d'autres qui disaient que rien dans le guide de candidature et rien dans les politiques de la série précédente n'évoquait ces cas-là et que les génériques fermés devraient donc être possibles et que le Conseil d'Administration devrait intervenir.

La situation reste incertaine et je pense que c'est la raison pour laquelle l'ALAC a suivi la question avec tant d'intérêt et pourquoi ils ont cherché des experts qui se penchent sur le travail et qui travaillent à cette proposition également.

Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Jorge.

Kavouss, vous avez la parole et puis nous passerons au sujet suivant.
Merci.

IRAN : Oui,

GULTEN TEPE : Désolée Kavouss, on ne vous entend pas vraiment. Il est impossible de vous comprendre. On ne vous entend pas, Kavouss.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Désolée Kavouss mais votre ligne est trop entrecoupée.

GULTEN TEPE : On peut vous appeler si vous le souhaitez Kavouss parce que la connexion est très instable en ce moment.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Oui, c'est une bonne idée. Gulden, si possible, appelez Kavouss. Je m'assurerai de vous céder la parole lorsque vous serez reconnecté, Kavouss.

IRAN : Est-ce que cela va mieux, là ? Je pense que ça va mieux, non ?

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Oui, oui.

IRAN : D'accord.

Je pense que c'est un problème qui finira par retomber sur nous. Nous, le GAC en [2018], avons essayé de mettre en lien les génériques fermés avec l'intérêt public sans avoir une définition de l'intérêt public et c'était déjà abordé tout au long du processus d'élaboration de politiques. Le GAC disait que si c'était conforme à l'intérêt public, c'était admissible, mais on ne peut pas revenir en arrière. Et cependant, seul

s'il y a une mesure qui soit prise pour les génériques fermés il faudrait que l'on ait un critère très spécifique, très précis qui s'applique très clairement sans qu'il y ait des marges d'erreur et qu'il n'y ait pas de possibilité d'utilisation malveillante ou d'abus dans ce sens.

Les génériques fermés empêchent l'accès aux autres puisqu'ils sont fermés ; c'est à peu près cela le principe. Donc il faut être très prudent lorsqu'on parle de l'accès au DNS pour que ce soit équitable.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Oui, tout à fait Kavouss. Merci de signaler l'importance de l'ouverture par défaut et d'avoir été aussi clair. Nous prenons note de toutes les interventions ainsi que de tous les commentaires qui ont été envoyés à travers le chat, et en particulier, Justine qui représentait l'ALAC au sein du groupe de travail des SubPro a précisé la position de l'ALAC. Merci Justine, nous en prenons note également. Au cours des prochaines journées, si les membres du GAC considèrent qu'il s'avère raisonnable de soutenir la déclaration de l'ALAC, nous vous le ferons savoir. Merci.

Je vais maintenant céder la parole à Jorge Cancio qui présentera le sujet final sur lequel nous nous pencherons aujourd'hui. Je vous remercie tous pour cet échange et pour toutes vos questions. Merci.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci Luisa.

En tant que troisième grande priorité, nous avons aujourd'hui la question des alertes précoces du GAC et des avis du GAC. Je demanderais donc au personnel de bien vouloir avancer vers cette diapositive. Voilà, merci.

Je tiens ici à attirer l'attention des membres du GAC sur la fiche de suivi du GAC qui présente un aperçu de la manière dont cette question ainsi que toutes les autres ont évolué. Cela fait partie du document d'information qui a été circulé pour cette séance et ce sujet apparaît aux pages 17 et 18 de cette information de suivi sous le titre « Fiche de suivi ».

Outre le compte-rendu qui apparaît dans les diapositives, vous verrez qu'il y a un nombre de recommandations qui découlent du groupe de travail SubPro et qui sont en lien avec deux grands instruments d'intervention que le guide de candidature de 2012 avait créés pour le GAC en matière de candidature, à savoir l'instrument de l'alertes précoces du GAC ainsi que l'avis de consensus du GAC au sujet des candidatures. Cela est abordé dans la recommandation 30 et fait partie de différents chapitres du rapport final. Je vous invite à consulter cela en signalant que la question a quelque peu changé au cours du dernier mois en tant que réaction, entre autres, à la contribution de consensus du GAC qui a été envoyé dans le cadre de la période de consultation publique en septembre dernier.

Les différentes recommandations portent d'une part sur l'avis de recommander que les avis du GAC soient liés aux interactions entre les

politiques de l'ICANN et les différents accords internationaux et traités juridiques ou qu'ils devraient expliquer comment les politiques de l'ICANN pourraient porter atteinte aux politiques publiques. Et les commentaires du GAC portent sur la manière dont ce qui est évoqué est consacré dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Nous ne voyons pas de divergence entre la recommandation 30.3 et ce que nous faisons à l'heure actuelle.

Une deuxième recommandation dit que lorsque les avis du GAC porteraient sur des catégories de TLD ou sur des chaînes individuelles, ils devraient être émis à un moment donné. Ici, le groupe consacré au PDP a adouci ses recommandations au cours des mois. Au départ, la rédaction était un peu plus exigeante, disant que les avis du GAC devaient absolument être présentés avant la présentation du guide de candidature. Et à présent, le texte a été reformulé pour recommander que cet avis soit envoyé avant la publication du guide de candidature mais en fait, ils parlent en termes incitatifs, disant que si l'avis arrive après la publication du guide de candidature, il est recommandé que le Conseil d'Administration prenne en considération les circonstances et l'effet nuisible potentiel que cela pourrait avoir sur le candidat ou les candidats potentiels. Voilà ce qui apparaît à la recommandation 30.2 qui reste problématique, disons.

Et finalement, il y a également la recommandation 30.6 où il y est dit que si le GAC envoie une alerte précoce, elle devrait être accompagnée d'une clarification disant comment les candidats pourraient résoudre

les inquiétudes des membres du GAC. Sur ce point, le GAC avait proposé un texte qui mette en exergue les points communs parce que ces inquiétudes pourraient ne pas toujours être résolues par les candidats et nous avons proposé que la rédaction soit légèrement modifiée, disant que le candidat pourrait potentiellement aborder les préoccupations des membres du GAC dans la mesure du possible. Voilà une autre question qui a attiré notre attention.

Nous avons finalement la considération du poids des avis de consensus du GAC. Vous vous souviendrez qu'en 2012, le guide de candidature prévoyait que lorsque le GAC soumettait un avis de consensus du GAC à l'encontre d'une candidature, suivant le guide de candidature, cela générait la présomption pour que le Conseil d'Administration assume que la candidature ne devait pas être approuvée. Certains membres du GAC considèrent que cet aspect est très important et cela a été souligné dans les différentes contributions que nous avons faites. Mais le groupe de travail a considéré que ces termes « forte présomption » devaient être effacés ou supprimés.

Si nous passons à la diapositive suivante s'il vous plaît, nous allons voir quelles sont les positions du GAC à ce jour. Nous avons essayé de résumer ici la position du GAC. Et dans les diapositives suivantes, s'il vous plaît, nous voyons des étapes suggérées pour le GAC. C'est la diapositive précédente s'il vous plaît. Encore une, en arrière. La dernière diapositive sur les alertes précoces s'il vous plaît. Merci beaucoup, voilà la diapositive que je voulais.

Quelles sont les étapes suivantes que nous proposons pour le GAC ? Ce sont des propositions de ce que nous pourrions dire ou de ce que nous pourrions recommander au Conseil d'Administration pendant cette réunion, dans la période intersession ou également lors de l'ICANN71. Nous pourrions insister ou certains membres du GAC pourraient insister sur l'importance de retenir ces termes « forte présomption » sachant que nos inquiétudes par rapport à la recommandation 30.4 concernent le fait de devoir encourager l'avis du GAC après la publication du guide de candidature. Et par rapport à cela, on pourrait proposer un texte de compris concernant la recommandation 30.6.

Ensuite, pour ce qui est de toutes les implications ou des recommandations issues du groupe de travail sur les procédures ultérieures où le Conseil d'Administration doit prendre en compte l'avis du GAC, nous pourrions peut-être entamer un dialogue dans le cadre de nos interactions avec le groupe BGIG pour clarifier quelles sont nos attentes et comment nous voudrions identifier ces dispositions.

Je regarde le chat. Je vois qu'il y a des commentaires. Nigel parle des génériques fermés ; nous allons en tenir compte. Je vois également que Benedetta a copié et collé le texte que nous avons proposé par rapport à la recommandation 30.6. Je vérifie maintenant les interventions, si quelqu'un veut prendre la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi Jorge. Je vois la main des États-Unis qui est levée. Susan, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas... Oui, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal, merci Jorge.

Je voulais juste dire que pour le premier point, certains membres sont en faveur de garder ces termes. Et je voudrais dire qu'il y a d'autres membres qui croient que le texte du guide de candidature doit être en cohérence avec les dispositions des statuts constitutifs de l'ICANN.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci beaucoup. On en prend note, c'est un élément que nous allons prendre en considération. Si quelqu'un souhaite proposer un texte pour ajouter à notre communiqué...

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas. Luisa, est-ce que vous voulez intervenir ? Comment voulez-vous qu'on utilise les huit minutes qu'il nous reste ?

Je vois un commentaire de l'Inde : « La recommandation du PDP de supprimer la disposition par rapport à la « forte présomption » ne devrait pas être incluse car elle pourrait avoir comme conséquence de saper l'avis du GAC sur des questions sensibles. » C'est noté, l'Inde. On se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une position de consensus complet au sein du GAC. Nous savons très bien qu'il y a différents avis. Alors s'il

vous plaît, tenez compte du commentaire qui a été fait par Susan. Et si vous souhaitez proposer un texte pour le communiqué, vous êtes invité à le faire.

Je vois également un commentaire de Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni, parce que nous avons deux Nigel maintenant au GAC : « Le Royaume-Uni soutient le texte proposé par le GAC pour la recommandation 30.6 car il se peut qu'il ne soit pas toujours possible pour un candidat de répondre à une inquiétude ou un problème identifié par le gouvernement. »

Je crois que Kavouss a levé la main. Kavouss, je vous passer la parole.

IRAN :

Comme je l'ai dit pendant le travail du PDP, comme Susan l'a bien dit, tout doit être en conformité avec les dispositions des statuts constitutifs, mais on ne doit pas paraphraser les statuts constitutifs. On peut les citer, mais on ne doit pas les paraphraser. On ne doit pas prendre une disposition des statuts et y ajouter des éléments. Cela est très important. Je l'ai dit à trois reprises pendant le groupe de travail et je fais partie de ceux qui voudraient garder ces termes de « forte présomption ». Nous ne sommes pas d'accord avec l'élimination de ces termes.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci beaucoup Kavouss. Nous en prenons note.

Un certain progrès a été accompli dans les recommandations finales si l'on compare avec les recommandations préliminaires. Mais bien sûr, il y a encore certains aspects qui ne sont pas alignés sur les statuts constitutifs.

Je vois que Taylor Bentley, le représentant du Canada, a un commentaire : « Je ne crois pas que le texte par rapport à la présomption est utilisé dans les statuts constitutifs. Alors, c'est le guide de candidature de 2012 qui interprète ou paraphrase les statuts constitutifs. » Est-ce que Benedetta pourrait confirmer cela ? Nous savons qu'il y a eu des discussions qui ont abouti au guide de candidature de 2012, et ces termes « forte présomption » ont été le résultat de très longues discussions entre la communauté, le GAC et le Conseil d'Administration de l'ICANN. Cela rentre dans ce contexte que je viens de vous citer.

Je vois qu'il y a des discussions en cours par rapport à ce sujet sur le chat. Je me demande s'il y a d'autres collègues qui souhaitent prendre la parole. Je vois Nouar Belaid du Maroc qui pose une question : « Est-ce qu'il y a une période spécifique pendant laquelle le GAC pourrait communiquer une alerte précoce ? » Oui, cela est prévu dans les recommandations et ce serait détaillé dans le guide de candidature qui serait publié sur la base de ces recommandations. Et le reste de la question dit : « Ceci dit, les alertes précoces nécessitent l'établissement de discussions au sein du GAC conformément aux principes du GAC qui nécessitent un quorum. Et cela est seulement possible pendant les

réunions de l'ICANN. Est-il possible que le GAC se réunisse en dehors des réunions de l'ICANN pour arriver à une opinion ou un consentement précoce ? »

Je pense qu'il faut faire une distinction entre une alerte précoce qui peut être assez large par rapport au fait qu'elle peut concerner un groupe d'individus ou un individu. Donc il n'y a pas un avis de consensus du GAC par rapport à cela. C'est un gouvernement ou un groupe de gouvernements qui communiquent leurs inquiétudes à un candidat.

Et l'autre instrument, c'est l'avis consensuel du GAC qui, dans la série de 2012, intervenait après le processus. Donc si tout le GAC est d'accord sur un avis spécifique concernant un candidat ou un groupe de candidats ou de candidatures, bien sûr, l'avis consensuel du GAC devrait suivre nos principes opérationnels et bien sûr être conforme aux statuts constitutifs.

Je vois qu'il y a des discussions par rapport à cela, mais on arrive à la fin de notre séance. Je vais profiter de la dernière minutes avant de passer la parole à Manal pour rappeler à tous les collègues du GAC que si vous souhaitez un avis consensuel du GAC ou si vous souhaitez que l'on ajoute un texte par rapport à ces questions dans notre communiqué, vous devriez nous le proposer. Donc réunissez-vous parce que ce serait intéressant d'avoir un texte là-dessus.

Maintenant, je vais passer la parole à Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Luisa et Jorge.

Avant de conclure, j'aimerais également dire que le Danemark sur le chat pense que nous devrions conserver les dispositions des statuts constitutifs.

Merci à tous de ces présentations bien structurées. Merci à tous de votre implication et de votre participation. Nous avons encore une séance demain sur cette question qui est très large.

Pour le moment, nous aurons une pause de 30 minutes. Soyez de retour à 12 h 30 heure de Cancún, 17 h 30 heure UTC pour deux autres séances avec un intervalle de 30 minutes. Nous aurons une séance de rédaction du communiqué et une autre pour notre réunion avec le Conseil d'Administration. Profitez de la pause.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]